

Extrait du Spyworld Actu

<http://www.spyworld-actu.com/spip.php?article8984>

Alex Türk : « Je suis favorable à un prix Nobel de la protection des données personnelles »



- Technologie -

Date de mise en ligne : jeudi 16 octobre 2008

Spyworld Actu

Ce projet porté par le président de la Cnil et le G29 sera l'un des enjeux de la conférence mondiale Informatique et libertés.

A l'heure où s'ouvre la 30e édition de la conférence mondiale Informatique et libertés, à Strasbourg, le président en exercice de la Cnil, Alex Türk, dresse un état des lieux préoccupant de la protection des données personnelles. Un sujet qui, à tort ou à raison, inquiète de plus en plus les Français.

01net. : Selon un récent sondage commandé par la Cnil, 71 % des Français jugent la protection de la vie sur Internet insuffisante. A l'heure où s'ouvre à Strasbourg la 30e conférence mondiale Informatique et libertés, on voit que vous avez encore du pain sur la planche...

Alex Türk : Oui c'est un constat extrêmement inquiétant. Nous sommes au coeur d'un paradoxe. Sur Internet, les utilisateurs n'ont à la fois pas confiance dans les sites et absolument pas conscience des risques qu'ils prennent en laissant des informations sur les moteurs de recherche et les réseaux sociaux. Sans aucune garantie de contrôle ou de retrait de ces données personnelles.

Pour pousser la comparaison un peu plus loin, je dirais que bien des personnes qui s'alarment aujourd'hui sur le [fichier Edvige](#), laissent traîner de manière totalement inconséquente leurs données personnelles en ligne, sur des sites comme Facebook ou Google.

Justement, la Cnil rencontre régulièrement Google pour faire avancer la réflexion sur les données personnelles. Qu'avez-vous obtenu jusqu'à présent ? Et avez-vous formulé des demandes spécifiques sur ce sujet ?

Pour prendre l'exemple de Google, il y a du bon et du beaucoup moins bon. En matière de conservation des données, avec Google, nous sommes partis d'une durée de conservation « illimitée » pour arriver finalement à [neuf mois](#) alors même que le G29 [le groupe des Cnil européennes, NDLR] avait recommandé une durée de conservation de six mois maximum. Il y a du progrès. Ce n'est pas encore assez.

Mais nous avons, avec Google, d'autres points de blocage majeurs. Google, qui a pourtant des activités en France ou en Irlande, considère qu'il n'est pas tenu au respect des lois locales, à commencer par la législation européenne, bien plus protectrice et restrictive en matière de données personnelles que ne le sont les textes américains.

Ce sont les mêmes problématiques auxquelles vous êtes confrontés pour Facebook...

S'agissant des réseaux sociaux, et de Facebook en particulier, je considère que nous sommes face à un problème de « dilatation du présent ». La conservation des données y paraît infinie. Tant et si bien qu'à l'avenir, un internaute pourrait se retrouver comptable à 35 ans de quelque chose qu'il a fait 15 ans plus tôt. C'est effrayant. Il faut mettre en place les garde-fous nécessaires.

Et pour revenir sur Facebook, je pense qu'il est bon d'indiquer que pour un internaute qui décide de quitter Facebook, nous ne savons pas encore précisément si ses informations personnelles sont définitivement effacées des bases de données du réseau.

Vous avez pris la présidence du G29 au printemps. La 30e conférence mondiale Informatique et libertés s'ouvre aujourd'hui à Strasbourg, qu'attendez-vous de cette édition ?

J'ai un espoir. L'espoir que dans 30 ans, nos successeurs regardent ce qui s'est passé à Strasbourg, et considèrent que cette conférence aura été le lieu d'une véritable prise de conscience. Car je considère qu'en matière de protection des données personnelles nous en sommes aujourd'hui où en était la protection de l'environnement dans les années 70. Inutile de dire que c'est maintenant qu'il faut sérieusement commencer à faire bouger les choses. Mais ce n'est pas facile.

S'agissant du [G29](#), il y a encore beaucoup de freins notamment au niveau de la Commission européenne. Et ce n'est pas la moindre des conséquences, nous achoppons toujours sur la question des crédits de fonctionnement. Nous avons tout de même en place un système d'audition récurrent des grands acteurs du marché, comme Microsoft, Google ou Facebook.

Concernant la conférence proprement dite, j'ai proposé que l'on décerne tous les ans une sorte de Prix Nobel de la protection des données personnelles, doté d'une récompense de plusieurs centaines de milliers d'euros. Une initiative qui récompenserait un pays, ou un acteur privé. Le jury serait composé de cinq personnes : trois commissaires issus des Cnil européennes, un représentant des ONG et un représentant du monde de l'entreprise. Mais même sur ce sujet, le consensus est loin d'être atteint.

Post-scriptum :

<http://www.01net.com/editorial/3932...>